

(¹)

(N^o 242.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Grégoire Gauchin, major au 9^e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de l'ordre Léopold.

(Voir le N^o 57, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants, et le N^o 261, session 1846-1847 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le sieur Grégoire Gauchin avait demandé la grande naturalisation. Sa demande fut accueillie par la Chambre des Représentants et écartée par le Sénat par 15 voix contre 13, le 10 mai 1847. Quelques membres de cette assemblée ont sans doute jugé que l'article 16 de la Loi du 27 septembre 1835 sur les naturalisations, invoqué par le pétitionnaire, ne pouvait recevoir son application à son égard, et que, quelque fussent ses bons et loyaux services, ils ne remplissaient pas les conditions rigoureuses de *services éminents rendus à l'État*, prescrites par l'article 2 de la même Loi.

Le sieur Gauchin s'est adressé au Sénat, le 19 de ce mois, pour obtenir la naturalisation ordinaire; il est né à Paris, le 30 septembre 1805, d'un père Français et d'une mère Belge; son père étant mort en 1805, sa mère vint avec tous ses enfants habiter la ville de Liège qu'elle n'a plus quittée depuis; en 1821 il entra comme cadet au service des Pays-Bas, et ayant reçu sa démission comme sous-lieutenant en 1850, il fut admis dans l'armée belge où il a successivement reçu tous ses grades; il est aujourd'hui major dans le 9^e régiment de ligne, et est décoré de l'ordre de Léopold; il a épousé une Belge; ses liens de famille, sa position sociale l'attachent invariablement à la Belgique, ses états de service, les témoignages favorables de toutes les autorités attestent qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.